

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ascension-de-Patapédia

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de L'Ascension-de-Patapédia, tenue le 9 mars 2026 à 19h30, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 70, rue Principale ;

Sont présents(es), les conseillers(ères) ;

Siège #1 – Dany Pomerleau
Siège #2 – Émilie Bergeron
Siège #3 – Jonathan Francoeur
Siège #4 – Steeve McBrearty

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Nancy Arsenault.

Daniel Bujold, directeur général et greffier-trésorier par intérim, assiste également à cette séance.

Pour cette séance, il y a quorum. La séance ordinaire est ouverte.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour – Résolution – 042-2026

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2026
3. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de l'exercice se terminant le 31 décembre 2023
4. Adoption des comptes du mois de février 2026
5. Correspondance
6. PAVL - Rapport des dépenses, reddition de compte et attestation de fin des travaux des projets
 - a) Projet redressement #ZYV42443 (3 787 804 \$)
 - b) Projet particulier #EUZ63868 (4 992 \$)
 - c) Projet particulier #KNJ78976 (1 054 \$)
 - d) Projet particulier #PGE63663 (1 054 \$)
 - e) Projet particulier #EEA62432 (11 217 \$)
7. TECQ 2019-2024 - Rapport des dépenses et reddition de compte
8. Date de la séance ordinaire d'avril 2026 (13 avril au lieu du 3 avril)
9. Vente pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires 2025 – Nomination d'une personne (fonctionnaire ou élu(e)s) pour enchérir au nom de la Municipalité jusqu'au montant impayé
10. Avis de motion – Règlement sur le traitement des élu(e)s
11. Suivi de l'appel de candidatures – direction générale par intérim
12. Auberge Le Soleil d'Or et Camping Soleil d'Or
 - Contrats de travail
 - Travaux urgents – infiltration d'eau (Auberge)
 - Date d'ouverture et embauche du personnel d'été
 - Activités
13. Comité de développement et planification – Nomination des membres du conseil
 - a) Comité de vitalisation et mandat Jour de l'arbre et achat de jardinières
 - b) Comité des loisirs

- c) Comité de concertation citoyenne – sondage, 90^{ième} anniversaire, sécurité
- d) Comité - consultatif d'urbanisme (CCU)
- e) Comité - plan des mesures d'urgences (PMU)
- f) Rencontres mensuelles du comité municipal – Calendrier (3^e mercredi du mois)
- 14. Nomination du coordonnateur municipal – Plan des mesures d'urgence
- 15. Réclamation RJ Bérubé - PAVL (projet de réfection du Rang de l'Église Sud – lot 2)
- 16. Entente avec Postes Canada – Entretien des pelouses
- 17. Entente avec le CISSS - Premiers répondants
- 18. Demande d'appui – Municipalité de Saint-François d'Assise
- 19. Demande d'appui – Municipalité de Matapédia
- 20. Autorisation de paiement – Assurance de dommages, biens, et responsabilité civile
- 21. Réparation du thermopompe – Soumission
- 22. Adhésion à URLS GIM - 2026 (91 \$)
- 23. Demande d'aide financière – Journal TAM TAM
- 24. Achat de chlorure de calcium liquide – Soumission
- 25. Réparation de lumières de rue
- 26. Déclaration - Semaine de l'action bénévole
- 27. Demande de don – Méritas scolaire (École des Deux-Rivières)
- 28. Reddition PAVL – Mandat supplémentaire Tétra Tech
- 29. Vérification 2024 – Suivi
- 30. Demande de commandite – Club Rustico
- 31. Factures Matrec - Annulation des factures durant la période de fermeture de l'écocentre
- 32. Rapport de la direction générale (intérim)
- 33. Compte-rendu du maire et des conseillers (ères)
- 34. Points divers
- 35. Période de questions
- 36. Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Steeve McBrearty,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu avec l'ajout au point divers :

- Autorisation de transfert de sommes des comptes de placement et marge de crédit pour assurer le paiement des comptes du mois.
- Autoriser les activités en lien avec la Journée de l'arbre

**2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2026 -
Résolution – 043-2026**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 24 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE Émilie Bergeron,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2026, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

3. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 Résolution – 044-2026

SUR PROPOSITION DE : Jonathan Francoeur,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal accepte le rapport financier de la Municipalité de L'Ascension-de-Patapédia pour l'année 2023 tel que déposé, ainsi que le rapport de l'auditeur préparé par la firme Allen, Paquet et Arseneau LLP et qu'une copie desdits rapports soit transmise au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, en conformité avec l'article 176.2 du Code municipal.

4. Adoption des comptes du mois de février 2026 - Résolution – 045-2026

SUR PROPOSITION DE Jonathan Francoeur,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise le paiement des factures du mois de février avec la correction du montant de 1 264,73 \$ qui est associé au fournisseur 1610 (Steeve McBrearty avec la description, états financiers 2023);

5. Correspondance

La mairesse, Nancy Arsenault, résume les différentes l'objet et la suite qui devra être donnée des correspondances reçues au cours des dernières semaines à savoir :

- 5.1 Lettre de Annick Leblanc – information concernant l'organisation du camping pour 2026
- 5.2 Offre de service de la compagnie Gestar visant le Calendrier de conservation
- 5.3 MRC – Création d'une commission de consultation pour une vision stratégique
- 5.4 MRC – Adoption d'un projet d'énoncé de vision stratégique
- 5.5 CRE – Changement de direction générale au sein de l'organisme
- 5.6 Information concernant la campagne «Défi pissenlits»
- 5.7 Demande de rencontre – Petit Chamonix
- 5.8 Invitation à soumettre un projet – Prix «Étoile acadienne du Québec»
- 5.9 FQM – Invitation pour un webinaire sur la gestion des GES – 26 mars 2026, 9h

6. PAVL – Rapport des dépenses, reddition de comptes et attestation de fin des travaux des projets PAVL

a) Projet redressement # ZYV42443, montant de 3 787 804 \$

Numéro de dossier : ZYV42443
Titre du projet : Volet Redressement du programme PAVL
Résolution numéro : 046-2026

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension-de-Patapédia a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement, Redressement-Sécurisation et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 2024-08-05 au 2025-12-15 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ascension-de-Patapédia transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère ;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents) ;
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux ;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire ;
- des photos des travaux réalisés ;
- les formulaires de réclamation des dépenses en régie pour machinerie et/ou employés municipaux dans le cas des travaux en régie, si applicable ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE : Steeve McBrearty
IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de l'Ascension-de-Patapédia autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

b) Projet particulier # EUZ63868, montant de 4 992 \$

Résolution numéro : 047-2026

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ascension-de-Patapédia a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR LA PROPOSITION DE Dany Pomerleau,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de L'Ascension-de-Patapédia approuve les dépenses d'un montant de 4 992 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

c) Projet particulier # KNJ78976, montant de 1 054 \$
Résolution numéro : 048-2026

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ascension-de-Patapédia a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR LA PROPOSITION DE Émile Bergeron,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de L'Ascension-de-Patapédia approuve les dépenses d'un montant de 1 054 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

d) Projet particulier # PGE63663, montant de 1 054 \$
Résolution numéro : 049-2026

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ascension-de-Patapédia a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR LA PROPOSITION DE Jonathan Francoeur,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de L'Ascension-de-Patapédia approuve les dépenses d'un montant de 1 054 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

e) Projet particulier # EEA62432, montant de 11 217 \$

Résolution numéro : 050-2026

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ascension-de-Patapédia a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste

des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR LA PROPOSITION DE Steeve McBrearty,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de L'Ascension-de-Patapédia approuve les dépenses d'un montant de 11 217_\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**7. TECQ 2019-2023 – Rapport des dépenses et reddition de comptes
Résolution – 051-2026**

ATTENDU QUE : La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE : La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

ATTENDU QU' une reddition de comptes est exigée de la municipalité pour vérifier le respect de l'application des conditions de versement exigées en tenant compte des travaux réalisés entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2023-24 inclusivement et les coûts réels de leur réalisation ;

ATTENDU QU' un rapport d'un auditeur validant la reddition de comptes sur la base des coûts réels devra être transmis au Ministère au plus tard six (6) mois après cette reddition de comptes ;

ATTENDU QUE : ce rapport devra démontrer le respect de l'application des conditions de versement exigées, sans quoi la retenue pourra ne pas être recommandée pour versement, ou un remboursement des versements reçus en trop pourra être exigé, le cas échéant ;

ATTENDU QUE : La liste des travaux réalisés pour le seuil d'immobilisations devra être présentée avec la reddition de comptes

ATTENDU QUE : Les coûts devront avoir été engagés avant la fin du programme et avoir été payés au moment du dépôt du rapport de l'auditeur ;

ATTENDU QUE : Nonobstant ce qui précède, aux fins uniquement des travaux de l'auditeur, les retenues contractuelles appliquées sur des travaux réalisés doivent être considérées comme payées.

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE : Jonathan Francoeur,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil,

QUE : La municipalité approuve le contenu de cette reddition de compte pour le programme TECQ 2019-2023-24 et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

QUE : La municipalité mandate la firme Allen, Paquet et Arseneau de rédiger un rapport validant la reddition de comptes sur la base des coûts réels.

8. Date de la séance ordinaire d'avril 2026 - Résolution – 052-2026

SUR UNE PROPOSITION DE Dany Pomerleau,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :

QUE : soit confirmée la date du 13 avril 2026 pour la tenue de la séance ordinaire du mois d'avril 2026.

9. Vente pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires 2025 – Nomination d'une personne (fonctionnaire ou élu(e)s) pour enchérir au nom de la Municipalité jusqu'au montant impayé - Résolution – 053-2026

ATTENDU QUE : le Centre de services scolaire René-Lévesque a demandé à la MRC Avignon de procéder à la vente pour non paiement de taxes de la propriété de Hernandez Orellano Salvador Isaac et Caron Barns, propriété située au 5, route Chamberland à L'Ascension-de-Patapédia, lot 5 463 915, matricule 2310 78 0860 ;

ATTENDU QUE : la municipalité est concernée par cette vente aux enchères :

Taxes municipales dues	842,44 \$
Taxes scolaires dues	278,10 \$
Frais	<u>206,79 \$</u>
Total	1 327,33 \$

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE : Émilie Bergeron
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil,

QUE soit nommé, le conseiller, monsieur Steeve McBrearty et autorisé à représenter la municipalité de L'Ascension-de-Patapédia, à enchérir pour le total du montant dû (1 327,33 \$) et ce, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes prévue le 9 avril 2026, à 10h00, aux bureaux de la MRC Avignon, à Maria.

10. Avis de motion - Règlement sur le traitement des élu(e)s Résolution – 054-2026

La conseillère, madame Émilie Bergeron, donne avis par les présentes qu'elle soumettra lors d'une prochaine séance, un règlement sur le traitement des élu(e)s.

La conseillère, madame Émilie Bergeron, fait une demande de dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption. Les membres du conseil ont reçu une copie de ce document, le tout conformément à la loi.

11. Suivi de l'appel de candidatures – direction générale par intérim
Résolution – 055-2026

ATTENDU QU'à la suite du dernier appel de candidatures, aucune personne n'a déposé sa candidature pour le poste ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Steeve McBrearty
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil,

QU'un nouvel appel de candidatures modifié soit lancé et publié en outre des plateformes web et Facebook de la Municipalité mais aussi, par le biais des médias tels : CIEU-FM, CHAU-TV et Radio Restigouche.

12. Auberge Le Soleil d'Or et Camping Soleil d'Or

- Contrats de travail – Résolution -056-2026

SUR PROPOSITION DE : Jonathan Francoeur,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil,

QUE soit mandatée, la conseillère madame Émilie Bergeron, pour étudier les différents contrats des employés du Camping et de l'auberge « Au Soleil d'Or »

Que la conseillère, madame Émilie Bergeron, fasse des recommandations concernant la période d'embauche, le nombre d'employé et tout autre élément permettant d'améliorer l'efficacité et la rentabilité desdits équipements.

- Travaux urgents – infiltration d'eau (Auberge)

Discussions remis à plus tard
Une demande de prix devra être faite auprès de la firme Entrepreneur général F Ouellet d'Amqui.

- Date d'ouverture et embauche du personnel d'été

Discussions remis à plus tard

- Activités

Discussions remis à plus tard

13. Comité de développement et planification – Nomination des membres du conseil

a) Comité de vitalisation et mandat Jour de l'arbre et achat de jardinières - Résolution - 057-2026

SUR PROPOSITION DE : Émilie Bergeron,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil,

QUE les membres du conseil suivants Steeve McBrearty et Dany Pomerleau, soient nommés responsables du comité de vitalisation de la Municipalité ;

QUE les dépenses en vue de l'organisation de la Journée de l'arbre et l'achat de jardinière soient autorisées en fonction des budgets disponibles ;

QUE soit accepté, la soumission de la firme Mann's Garden & Landscaping ltd pour la fourniture de jardinières de fleurs au prix total, avec taxes de 1 391,50 \$

b) Comité des loisirs- Résolution - 058-2026

SUR PROPOSITION DE : Dany Pomerleau,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil,

QUE les membres du conseil suivants Émilie Bergeron, et Jonathan Francoeur, soient nommés responsables du comité de vitalisation de la Municipalité ;

c) Comité de concertation citoyenne – sondage, 90ième anniversaire, sécurité- Résolution - 059-2026

SUR PROPOSITION DE : Jonathan Francoeur,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil,

QUE les membres du conseil suivants Nancy Arsenault et Émilie Bergeron, soient nommés responsables du comité de concertation citoyenne visant la tenue d'un sondage portant en particulier, sur les fêtes du 90^e anniversaire de la Municipalité ;

d) Comité - consultatif d'urbanisme (CCU) - Résolution - 060-2026

SUR PROPOSITION DE : Dany Pomerleau,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil,

QUE les personnes suivantes soient nommées au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité :

- Steeve McBrearty,
- La personne occupant le poste de la direction générale,
- Une personne représentant les citoyens, cette dernière sera identifiée et nommée ultérieurement.

QUE les modalités de fonctionnement prévues pour le CCU soient appliquées.

e) Comité - plan des mesures d'urgences (PMU) - Résolution - 061-2026

SUR PROPOSITION DE : Émilie Bergeron,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil,

QUE les membres du conseil suivants Steeve McBrearty et Jonathan Francoeur, soient nommés responsables du comité du Plan des mesures d'urgence (PMU) ;

f) Rencontres mensuelles du comité municipal – Calendrier (3e mercredi du mois) - Résolution - 062-2026

SUR PROPOSITION DE : Jonathan Francoeur,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil,

QUE les rencontres des membres du conseil municipal responsables des différents comités mis en place, soient fixées au 3^e mercredi de chaque mois.

14. Nomination du coordonnateur municipal – Plan des mesures d'urgence - Résolution – 063-2026

SUR PROPOSITION DE : Steeve McBrearty,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil,

QUE, monsieur Rodrigue Francoeur, soit nommé coordonnateur des mesures d'urgence de la Municipalité ;

QUE le ministère de la Sécurité publique soit informé de cette nomination.

15. Réclamation RJ Bérubé - PAVL (projet de réfection du Rang de l'Église Sud – lot 2) - Résolution – 064-2026

SUR PROPOSITION DE : Émilie Bergeron,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil,

QUE soit autorisé le paiement de la facture à la firme Construction R.J. Bérubé inc. au montant sans taxes de 8 167,73 \$, pour des frais d'intérêts sur retard de paiement dans le dossier Projet 51128TT-2 pour la réfection du Rang de l'Église-Sud, lot 2.

16. Entente avec Postes Canada – Entretien des pelouses

Les membres du conseil sont informés que la proposition de la Municipalité visant la majoration à 170 \$ par mois pour les travaux d'entretien de la pelouse du terrain appartenant à la Société des Postes du Canada, a été acceptée.

17. Entente avec le CISSS - Premiers répondants- Résolution – 065-2026

ATTENDU QUE la Municipalité doit prendre connaissance de l'Entente de services de Premiers Répondants et de son annexe ce qui peut demander un certain temps ;

EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION DE : Dany Pomerleau,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil,

QUE le conseiller, monsieur Steeve McBrearty, soit mandaté pour analyser les documents et revienne auprès du conseil pour recommander ou non la signature de l'Entente

**18. Demande d'appui – Municipalité de Saint-François d'Assise -
Résolution – 066-2026**

« La mairesse mentionne qu'étant employée chez Boralex, elle n'a pas participé aux discussions sur le sujet et ne participera à la décision ».

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-d'Assise souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de Boralex dans le cadre du Camp de jour Matapédia-Les Plateaux ;

ATTENDU QUE ce projet présente des retombées positives pour l'ensemble du secteur et contribue à la vitalité et au dynamisme de la communauté ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-d'Assise sollicite l'appui des municipalités voisines afin de démontrer l'importance et la portée régionale du projet ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de L'Ascension-de-Patapédia reconnaît la pertinence du projet et ses impacts bénéfiques pour les citoyens ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE : Émilie Bergeron,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil,

QUE la municipalité de L'Ascension-de-Patapédia appuie la demande d'aide financière déposée par la Municipalité de Saint-François-d'Assise auprès de Boralex ;

QUE la municipalité de L'Ascension-de-Patapédia autorise la Municipalité de Saint-François-d'Assise à présenter la demande d'aide financière en son nom dans le cadre de ce projet ;

QUE la municipalité de L'Ascension-de-Patapédia reconnaît l'importance du projet et ses retombées positives pour la région ;

QUE la municipalité de L'Ascension-de-Patapédia encourage Boralex à accorder le soutien financier demandé.

19. Demande d'appui – Municipalité de Matapédia - Résolution – 067-2026

ATTENDU QUE la Municipalité de Matapédia souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia dans le cadre du programme Fonds d'aide au développement du milieu (FADM), projet intercamp ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de L'Ascension-de-Patapédia reconnaît la pertinence du projet et ses impacts bénéfiques pour les citoyens ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE : Jonathan Francoeur,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil,

QUE la municipalité de L'Ascension-de-Patapédia appuie la demande d'aide financière déposée par la Municipalité de Matapédia auprès de la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia, projet intercamp présenté dans le cadre du FADM ;

20. Autorisation de paiement FQM Assurance – Assurance de dommages, biens, et responsabilité civile - Résolution – 068-2026

SUR PROPOSITION DE : Steeve McBrearty,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil,

QUE les membres du conseil autorisent le paiement de la facture d'assurance de dommages, biens et responsabilité civile pour 2026 au prix avant taxes de :

Renouvellement police - Municipalité	14 501 \$
Renouvellement police - Assurance automobile	4 428 \$

21. Réparation du thermopompe – Soumission - Résolution – 069-2026

SUR PROPOSITION DE : Dany Pomerleau,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil,

QUE la soumission de la firme Électricité Pichette datée du 23 février 2026, pour le changement du moteur du ventilateur de la thermopompe (tête intérieure du côté nord) au prix avant taxes de 635 \$, temps et matériels, soit acceptée.

22. Adhésion à URLS GIM - 2026 (91 \$) - Résolution – 070-2026

SUR PROPOSITION DE : Émile Bergeron,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil,

QUE les membres du conseil municipal autorisent l'adhésion de la Municipalité à l'organisme Unité régional Loisirs et Sports de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine pour l'année 2036 au coût de 91 \$.

23. Demande d'aide financière – Journal TAM TAM - Résolution – 071-2026

ATTENDU QUE dans le cadre de la levée de fonds annuelle du journal, les municipalités de Matapédia-Les Plateaux sont invitées à soutenir à faire un don au montant de 200 \$ pour l'achat de produits pour le repas lors du Brunch cabane à sucre du Tam Tam ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE : Jonathan Francoeur,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil,

QUE les membres du conseil municipal acceptent de contribuer à l'événement par un don au montant de 200 \$.

**24. Achat de chlorure de calcium liquide – Soumission
Résolution – 072-2026**

SUR PROPOSITION DE : Dany Pomerleau,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil,

QUE la soumission de la firme Les Aménagements Lamontagne inc., datée du 16 février 2026, pour l'achat de chlorure de calcium liquide (35 %) au prix de 0,545 \$ du litre ne soit pas autorisée pour 2026

Que cette décision soit revue en 2027 après évaluation de la situation.

25. Réparation de lumières de rue – Résolution – 073-2026

ATTENDU QUE selon une note de la firme André Roy Électrique Inc. (AER), datée du 24 avril 2025, deux lampadaires de rue seraient à réparer soit :

- devant l'église au 66, rue Principale
- devant le collège au 82, rue Principale

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE : Émilie Bergeron,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil,

QUE les membres du conseil municipal mandate le conseiller monsieur, Steeve McBrearty, effectuer une tournée de la Municipalité et vérifier si ces lampes de rue ou d'autres, sont défectueuses et revenir à la table du conseil pour une prise de décision.

26. Déclaration - Semaine de l'action bénévole – Résolution – 074-2026

ATTENDU QUE la Semaine de l'action bénévole 2026 du 16 au 25 avril prochain

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE : Steeve McBrearty,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil,

Que soit déclaré à L'Ascension-de-Patapédia, la semaine du 19 au 25 avril 2026, **Semaine de l'action bénévole 2026.**

QUE le conseil municipal nomme, Monsieur Christian Belzile, bénévole de l'année.

27. Demande de don – Méritas scolaire (École des Deux-Rivières)

Une décision sur ce dossier est remis à la séance ordinaire d'avril prochain

**28. Reddition PAVL – Mandat supplémentaire Tétra Tech
– Résolution – 075-2026**

ATTENDU QUE selon la firme Tétra Tech, les travaux reddition de compte des différents projets réalisés dans le cadre du PAVL, projets particuliers et projet redressement ont dépassés le montant de la soumission déposée en date du 2 février 2026, au prix avant taxes de 3 000 \$, résolution 035-2026

ATTENDU QUE selon un courriel de la firme Tétra Tech reçu en date du 3 mars 2026, la firme souhaite réclamer un montant de 772,25 \$ pour des dépassements de coûts ;

ATTENDU QUE la firme Tétra Tech propose de compléter le mandat de reddition de compte soit sur la base d'un taux horaire (143 \$) facturable ou par le biais d'une nouvelle proposition équivalent à 4 500 \$ à 5 000 \$ au total :

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Steeve McBrearty,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil,

QUE les membres du conseil municipal acceptent de majorer la soumission de la firme Tétra Tech pour la reddition de comptes des projets PAVL, facturable à un taux horaire de 143 \$ mais pour un montant maximum de 5 000 \$.

29. Vérification 2024 – Suivi

Les membres du conseil sont informés des travaux et documents déposés auprès de la firme Allen, Paquet et Arseneau LLP en vue de la vérification financière de l'année 2024.

**30. Demande de commandite – Club Rustico
– Résolution – 076-2026**

« La mairesse mentionne qu'en tant qu'artiste lors de l'événement prévu, elle n'a pas participé aux discussions sur le sujet et ne participera à la décision ».

ATTENDU QUE le club Rustico en collaboration avec le garage Guy Gallant et les motoneigistes de la région organise un rallye le samedi, 14 mars prochain demande une aide financière et, en contrepartie, offrira une visibilité à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE : Dany Pomerleau,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil,

QUE les membres du conseil municipal acceptent de contribuer à l'événement par un don au montant de 100 \$.

31. Factures Matrec - Annulation des factures durant la période de fermeture de l'écocentre – Résolution – 077-2026

ATTENDU QUE l'écocentre est fermé durant les mois d'hiver ;

ATTENDU QUE pendant cette période, les roll-off ne sont pas utilisés ni transportés par la firme Matrec ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE : Émile Bergeron,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil,

QUE les membres du conseil municipal demandent que les factures de Matrec durant les mois où le service n'est pas offert, ni donné, soit annulées.

32. Rapport de la direction générale (intérim)

Un rapport de la personne assurant l'intérim à la direction générale durant la période du 5 janvier au 12 mars 2026 est déposé à l'attention des membres du conseil.

33. Compte-rendu du maire et des conseillers (ères)

Les membres du conseil, à tour de rôle, donnent verbalement, un compte-rendu des activités qu'ils ont eues au cours du dernier mois.

34. Divers

1. Autorisation de transfert - Compte Desjardins, Avantage entreprises et/ou d'utiliser la marge de crédit institutionnelle placement et du compte de la marge de crédit - Résolution – 078-2026

SUR PROPOSITION DE : Émilie Bergeron
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil,

QUE soit autorisé, au besoin et selon la meilleure solution d'utiliser soit le compte Avantages entreprise et/ou la marge de crédit institutionnelle, pour payer les factures en cours.

2. Journée de l'arbre - 17 MAI 2026 - Résolution – 079-2026

SUR PROPOSITION DE Jonathan Francoeur,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil,

QUE soit autorisé la tenue d'activités autour de la Journée de l'arbre laquelle aura lieu le 17 mai 2026 et nomme le conseiller, monsieur Steeve McBrearty, responsable de cet événement

35. Période de questions

Au nom des membres du Conseil, la mairesse, Nancy Arsenault, répond aux questions posées.

36. Levée de l'assemblée - Résolution 079-2026

SUR UNE PROPOSITION DE Dany Pomerleau,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 21h00.

Je, Nancy Arsenault, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Nancy Arsenault, mairesse

Daniel Bujold, directeur général et
greffier-trésorier